

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA unilatéral — Projet SOS Toutou / SOS Animal

Paris, le 16 mars 2026

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La société **SOS DISQUE**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU),
inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 995 376 423 00019,
dont le siège social est situé 186, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris,
représentée par Monsieur Emmanuel Klein, en qualité de Président,
ci-après désignée "**la Partie Divulgateur**" ;

ET

1) Monsieur **Yoann Paul Marcel Latouche**, personnalité médiatique, agissant en son nom personnel,

Adresse personnelle : 7 Avenue Matignon - i

Email : latoucheyoann@gmail.com

2) La société **YLG**, société commerciale au capital de 5 000 euros, immatriculée sous le numéro SIREN **830 946 125**, dont le siège social est situé 5 allée du Poitou, 56000 Vannes, représentée par Monsieur Yoann Paul Marcel Latouche en qualité d'Associé-Gérant ;

3) La société **Yoann Latouche Group**, société holding, immatriculée sous le numéro SIRET **980 865 000 00015**, dont le siège social est situé 5 allée du Poitou, 56000 Vannes, représentée par Monsieur Yoann Paul Marcel Latouche en qualité de Dirigeant ;

ci-après désigné "**le Récepteur**" ;

Ci-après dénommés ensemble « les Parties » ou individuellement « la Partie ».

PRÉAMBULE

La Partie Divulgateur a développé des projets d'applications numériques dans le domaine de la santé et de l'orientation vétérinaire animale, désignés sous le nom commercial « SOS Toutou » et « SOS Animal » (ci-après le « Projet »).

Le Projet a vocation à s'adresser à **deux catégories de publics** : d'une part, le **grand public**, notamment les propriétaires d'animaux de compagnie de toutes espèces ; d'autre part, l'ensemble des **professionnels intervenant dans le domaine animalier au sens le plus large**, sans restriction de spécialité ou de secteur : vétérinaires et auxiliaires vétérinaires, éleveurs, toiletteurs, éducateurs canins, comportementalistes, marchands d'animaux, responsables de refuges et de foyers d'accueil, agents de la faune sauvage, professionnels de l'alimentation animale, assureurs spécialisés, ou tout autre intervenant dont l'activité professionnelle, à titre principal ou accessoire, est en lien avec le monde animal.

Dans le cadre d'une discussion en vue d'un éventuel partenariat, accord de collaboration ou ambassade commerciale - Influence entre les Parties, la Partie Divulgateur est amenée à communiquer au Récepteur des informations confidentielles relatives au Projet.

Le présent accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces informations seront communiquées et protégées.

ek *HL* *YLG* *YLG*

Il est expressément rappelé que la Partie Divulgateur a présenté le Projet au Récepteur le **vendredi 13 mars 2026 à partir de 19h30**, par voie orale et par la transmission d'un lien de démonstration en ligne, dont la connexion du Récepteur est attestée par un email de confirmation reçu par la Partie Divulgateur à cette même date.

Le Récepteur **déclare et garantit** qu'à la date de signature du présent accord, il n'a divulgué les Informations Confidentielles à aucun tiers depuis leur première communication le 13 mars 2026, et s'engage à maintenir cette confidentialité conformément aux dispositions du présent accord.

ARTICLE 1 — DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Sont considérées comme « Informations Confidentielles » au sens du présent accord, toutes les informations, données, documents, fichiers, prototypes, maquettes, plans commerciaux, modèles économiques, codes sources, algorithmes, bases de données, stratégies de développement, listes de partenaires ou d'investisseurs, projections financières, et plus généralement toute information de nature technique, commerciale, financière ou stratégique communiquée par la Partie Divulgateur au Récepteur, sous quelque forme que ce soit (écrite, orale, numérique, visuelle), directement ou indirectement, dans le cadre du Projet.

Ne sont pas considérées comme Informations Confidentielles les informations qui :

- étaient déjà connues du Récepteur avant leur divulgation, sans obligation de confidentialité ;
- sont ou deviennent publiques sans faute du Récepteur ;
- ont été reçues légitimement d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- ont été développées de manière indépendante par le Récepteur, sans utilisation des Informations Confidentielles.

ARTICLE 2 — OBLIGATIONS DU RÉCEPTEUR

Le Récepteur s'engage à :

1. Garder strictement confidentielles toutes les Informations Confidentielles reçues de la Partie Divulgateur ;
2. Ne pas divulguer, directement ou indirectement, tout ou partie des Informations Confidentielles à des tiers, sans l'accord préalable et écrit de la Partie Divulgateur ;
3. N'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de l'évaluation du Projet dans le cadre du partenariat envisagé ;
4. Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la confidentialité des Informations Confidentielles, avec au minimum le même niveau de soin que celui appliqué à ses propres informations confidentielles ;
5. Ne pas reproduire, copier ou utiliser les Informations Confidentielles à des fins commerciales, concurrentes ou personnelles sans accord écrit préalable de la Partie Divulgateur.

ARTICLE 3 — DURÉE

Le présent accord entre en vigueur à compter de sa signature par les deux Parties.

Les obligations de confidentialité prévues aux présentes sont souscrites pour une durée indéterminée et demeurent en vigueur sans limitation de durée, y compris en cas de cessation des discussions ou de non-conclusion d'un accord entre les Parties.



ARTICLE 4 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent accord ne confère au Récepteur aucun droit de propriété intellectuelle sur les Informations Confidentielles divulguées. Toutes les Informations Confidentielles demeurent la propriété exclusive de la Partie Divulgateur.

La divulgation d'Informations Confidentielles dans le cadre du présent accord ne constitue en aucun cas une cession de licence, une autorisation d'exploitation ou un transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Récepteur.

ARTICLE 5 — RESTITUTION DES INFORMATIONS

À la demande écrite de la Partie Divulgateur, le Récepteur s'engage à restituer ou détruire, dans les meilleurs délais et sans en conserver de copie, l'ensemble des documents, supports et fichiers contenant des Informations Confidentielles qui lui auraient été communiqués.

ARTICLE 6 — SANCTIONS ET RESPONSABILITÉ

Tout manquement par le Récepteur aux obligations du présent accord engage sa responsabilité civile et, le cas échéant, pénale. La Partie Divulgateur sera en droit de solliciter en référé la cessation immédiate de toute violation, ainsi que la réparation de l'intégralité des préjudices subis, y compris le manque à gagner et le préjudice d'image.

ARTICLE 7 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent accord est régi par le droit français. Tout litige relatif à son interprétation, son exécution ou sa résiliation sera soumis, à défaut de résolution amiable dans un délai de trente (30) jours, à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

ARTICLE 8 — DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant son objet et remplace tout accord antérieur portant sur le même objet.

Si une disposition du présent accord était déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureront en vigueur.

Toute modification du présent accord devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux Parties.

SIGNATURES

Fait à Paris, en deux (2) exemplaires originaux, le ____ / ____ / 2025.

03 / 16 / 2026

03 / 19 / 2026

Pour SOS DISQUE SA
Emmanuel Klein, Président

Pour le Récepteur

03 / 16 / 2026

03 / 16 / 2026

Signature : _____

Date : _____

Lu et approuvé — “Bon pour accord”

Pour le Récepteur — Personne physique

Yoann Paul Marcel Latouche, en son nom personnel

Signature : _____

Date : _____

Lu et approuvé — “Bon pour accord”

Pour le Récepteur — Société YLG (SIREN 830 946 125)

Yoann Paul Marcel Latouche, Associé-Gérant de YLG

Signature : _____

Date : 03 / 19 / 2026

Lu et approuvé — “Bon pour accord”

Pour le Récepteur — Société Yoann Latouche Group (SIRET 980 865 000 00015)

Yoann Paul Marcel Latouche, Dirigeant de Yoann Latouche Group

Signature : _____

Date : 03 / 19 / 2026

Lu et approuvé — “Bon pour accord”



03 / 19 / 2026




emmanuel kelin

Titre	Accord de confidentialité
Nom du fichier	NDA_SOS_Animal_Yoann_Latouche_v5.docx
Identifiant du document	cb30c11c966bd9199572d3b3c40c8dae1a49408b
Format de date de la piste d'audit	MM / DD / YYYY
État	● Signé

Historique du document



03 / 16 / 2026
06:49:55 UTC

Envoyé pour signature à Yoan Latouche Personnel (latoucheyoann@gmail.com), Yoan Latouche Pro (yoann@ylg.group), Emmanuel Klein Pro (e.klein@sos-disque.fr) and Emmanuel Klein personnel (emmanuel.klein@me.com) depuis mr.klein.emmanuel24@gmail.com
IP: 37.174.222.230



03 / 16 / 2026
09:16:59 UTC

Un nouveau document a été créé sur la base d'un document existant associé à l'identifiant cb30c11c966bd9199572d3b3c40c8dae1a49408b.
IP: 37.174.222.230



03 / 16 / 2026
09:16:59 UTC

Modifié par klein emmanuel (mr.klein.emmanuel24@gmail.com)
IP: 37.174.222.230



03 / 16 / 2026
09:16:59 UTC

Demande de signature renvoyée par klein emmanuel (mr.klein.emmanuel24@gmail.com)
IP: 37.174.222.230

Titre	Accord de confidentialité
Nom du fichier	NDA_SOS_Animal_Yoann_Latouche_v5.docx
Identifiant du document	cb30c11c966bd9199572d3b3c40c8dae1a49408b
Format de date de la piste d'audit	MM / DD / YYYY
État	● Signé

Historique du document



03 / 16 / 2026
09:18:39 UTC

Consulté par Yoan Latouche Personnel
(latoucheyoann@gmail.com)
IP: 90.7.220.10



03 / 16 / 2026
09:20:32 UTC

Signé par Yoan Latouche Personnel (latoucheyoann@gmail.com)
IP: 90.7.220.10



03 / 16 / 2026
09:38:08 UTC

Consulté par Yoan Latouche Pro (yoann@ylg.group)
IP: 90.7.220.10



03 / 16 / 2026
09:38:46 UTC

Signé par Yoan Latouche Pro (yoann@ylg.group)
IP: 90.7.220.10



03 / 16 / 2026
09:41:06 UTC

Consulté par Emmanuel Klein Pro (e.klein@sos-disque.fr)
IP: 37.174.222.230

Titre	Accord de confidentialité
Nom du fichier	NDA_SOS_Animal_Yoann_Latouche_v5.docx
Identifiant du document	cb30c11c966bd9199572d3b3c40c8dae1a49408b
Format de date de la piste d'audit	MM / DD / YYYY
État	● Signé

Historique du document

 SIGNÉ	03 / 16 / 2026 09:41:51 UTC	Signé par Emmanuel Klein Pro (e.klein@sos-disque.fr) IP: 37.174.222.230
 CONSULTÉ	03 / 19 / 2026 09:37:18 UTC	Consulté par Emmanuel Klein personnel (emmanuel.klein@me.com) IP: 78.196.110.3
 SIGNÉ	03 / 19 / 2026 09:38:00 UTC	Signé par Emmanuel Klein personnel (emmanuel.klein@me.com) IP: 78.196.110.3
 TERMINÉ	03 / 19 / 2026 09:38:00 UTC	Le document a été terminé.